



Plan Communal de Sauvegarde

Préambule

Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin. Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie.

Terminologie et abréviations

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un événement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

SINISTRE : événement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : événement résultant du déclenchement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

CCM : Cellule de Crise Municipale

CRP : Chargé des Relations Publiques

DOS : Directeur des Operations de Secours : Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

COS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

DANGER : C'est un élément qui conditionne le risque.

PCC = Poste de Commandement Communal

RAC : Responsable des Actions Communales

RAP : Responsable Alerte et Population

RE : Responsable Economie

RISQUE : C'est la combinaison du danger et de l'exposition à ce danger. Le risque peut être faible, même en présence d'un grand danger.

RISQUE MAJEUR = catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

RL : Responsable Logistique

RLP : Responsable Lieux Publics

Cadre Juridique

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16 : "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi".

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17 : "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".

Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Chapitre 1

Informations générales sur la Commune

I. Organigramme communal	Fiche
---------------------------------	--------------

Voir Annexe 1

II. Informations relatives à la population	Fiche
---	--------------

Présentation – Contexte général

➤ **Nombre d'habitants permanents** : 5306 au 1^{er} janvier 2025

➤ **Répartition de la population sur le territoire de la commune**

Habitations regroupées hormis : CARREFOUR, forêt communale, zones d'actives Découvertes et Maréchaux

Points particuliers : une partie de la commune de Lampertheim fait partie intégrante de Mundolsheim (quartier gare de Lampertheim)

➤ **Population identifiée « à risques » et lieux d'accueil d'enfants**

Une liste de personnes fragiles est établie dans le cadre du plan canicule en collaboration avec le CIAS. Elle demeure annexée au présent PCS.

Structure	Adresse	Téléphone	Responsable
Horizon amitié l'Etape	6 rue du Dépôt	03.88.18.11.45 03.88.18.18.28	
Crèche - Service d'accueil familial	2 rue du Stade	03.88.81.97.66	
Halte-garderie – multi accueil collectif	2 rue du Stade	03.88.81.97.66	
Service Enfance	6 rue du Stade	03.88.81.97.66	
Service Jeunesse « Espace jeune »	1A rue du Haut Barr	03 88 81 97 66	
Ecole Primaire	Rue de la Souffel	03.88.18.16.14	
Ecole Maternelle Leclerc	1 rue de l'école	03.88.20.37.54	
Ecole Maternelle du Haldembourg	15 rue du Haldembourg	03.88.20.58.66	
ESAT	10 rue Desaix	03.88.20.92.93	

Structure	Adresse	Téléphone	Responsable
Collège Paul Emile Victor	Rue du Cerf	03.88.20.32.43	

Population saisonnière et activités ponctuelles

➤ **Nombre de résidents secondaires : 0**

➤ **Activités touristiques**

- Nombre d'hôtels : 1
- Nombre de camping : 0
- Nombre de gîtes : 2
- Meublé touristique : 9
- Chambre d'hôte : 2

Nom Etablissement/Propriétaire	Type Hébergement	Téléphone	Adresse de l'hébergement
B&B HOTEL Strasbourg Nord Mundolsheim	Hôtel		4 rue Thomas Edison MUNDOLSHEIM
	Meublé touristique		9A Petite Rue de l'Eglise MUNDOLSHEIM
	Gîte		13 Petite Rue de l'Eglise MUNDOLSHEIM
Gîte Communal de la Forge -Mairie de Mundolsheim	Gîte		36 Rue du Général de Gaulle MUNDOLSHEIM
Le Mundhome -	Chambre d'hôte		14 Rue du Général de Gaulle Mundolsheim
B&B Villa Cosy	Meublé touristique		3 rue des Chênes MUNDOLSHEIM
Aux portes de Strasbourg	Meublé touristique		10 rue du Nordfeld MUNDOLSHEIM
Le Voltaire 3	Meublé touristique		1 rue Jean-Sébastien Bach MUNDOLSHEIM
Meublé Coquet	Meublé touristique		2 rue de la Liberté MUNDOLSHEIM
	Meublé touristique		13 rue Schreiber MUNDOLSHEIM
MEYER'S HAUS	Meublé touristique		6 rue des Fleurs MUNDOLSHEIM
chambre d'hôte	Chambre d'hôtes		9 rue du Professeur Bellocq MUNDOLSHEIM
	Meublé touristique		16 rue du Strengfeld MUNDOLSHEIM
La maison de Justine et d'Antoine	Meublé touristique		30 rue de la Nouvelle Eglise MUNDOLSHEIM

➤ **Manifestations et événements divers**

Type de manifestation	Lieu de la manifestation	Date	Affluence	Organisateur	Contact
Cérémonie des Vœux du Maire	Centre Culturel	Début Janvier	350	Commune	03.88.20.01.70
Collecte des sapins	Parking Floralies	Janvier	90	Commune	03.88.20.01.70
Journée citoyenne et atelier nettoyage de printemps		Avril		Commune	03.88.20.01.70
Eurobus		Mai		Europe direct Strasbourg	
Portes ouvertes Fort Ducrot	Fort Ducrot	Mai		Association	03.88.20.01.70
Fête de l'été	Parc de la mairie	Juin/Juillet		Commune	03.88.20.01.70
Cinéma de plein air	Parc de la mairie	Aout		Commune	03.88.20.01.70
Festi'forum des associations	Parc de la mairie	Septembre		Commune	03.88.20.01.70
Mundo en fête	Parc de la mairie	Septembre	600	Commune	03.88.20.01.70
Remise des prix des balcons et maisons fleuris	Mairie	Octobre		Commune	03.88.20.01.70
Cérémonie des nouveaux arrivants	Centre culturel	Octobre	100	Commune	03.88.20.01.70
Soirée moules-frites	Centre culturel	Novembre			
Armistice	Monument aux Morts	11 novembre		Commune	03.88.20.01.70
Collecte banque alimentaire		Fin novembre			
Fête de Noël des aînés	Centre Culturel	Novembre	320	Commune	03.88.20.01.70
Marché de Noël	Fort Ducrot	Décembre		Commune	03.88.20.01.70
Caravane de Noël		Décembre			
Père Noël dans les écoles	Ecoles de Mundolsheim	Décembre		Commune	03.88.20.01.70
Collecte de sang	Centre Culturel	1 / mois le jeudi de 15h30 à 21h		Commune	03.88.20.01.70
Saison culturelle	Commune	1 spec/mois	200 en moyenne	Commune	03.88.20.01.70

III. Informations relatives aux lieux publics	Fiche
--	--------------

Etablissements recevant du public géré par la commune

Bâtiments	Adresse	Contact sur site	Téléphone du responsable/mail	Téléphone du bâtiment
Aire de Pétanque	Rue des Floralties			
Maison de la famille	9 rue du Gal De Gaulle			
Ateliers municipaux	Rue des Floralties			
Bibliothèque	19 rue du Gal De Gaulle			
Centre culturel	22 rue du Gal Leclerc			
Service Enfance	6 rue du Stade			
Service Petite enfance	2 rue du Stade			
Club-house du Climont	1a rue du Haut-Barr			
Collège Paul Emile Victor	Rue du Cerf			
Cosec	Rue du Collège			
Dépôt jardins familiaux	10 rue Petite			
Ecole Elémentaire	Rue de la Souffel			
Ecole maternelle du Haldembourg	15 rue du Haldembourg			
Ecole maternelle Leclerc	1 rue de l'Ecole			
Eglise Catholique	Rue de la Nouvelle Eglise			
Eglise Protestante	Grand'rue de l'église			
Maison des Jeunes	9 rue du Général Leclerc			
Gendarmerie	20 rue du Haldembourg			
Gymnase	Rue de l'école			
Mairie	24 rue du Gal Leclerc			
Pôle intergénérationnel	2 et 6 rue du Stade			
Eglise catholique	4 Impasse Notre Dame			
Eglise protestante	15 Petite rue de l'Eglise			

Bâtiments	Adresse	Contact sur site	Téléphone du responsable/mail	Téléphone du bâtiment
Stade des Floralties	Rue des Floralties			
Stand de Tir	Route de Brumath			
Tennis	Rue des Ormes			
Ecole intercommunale de Musique Villa Ravel	20 rue du Gal Leclerc			

Entreprises, Artisans et Exploitations agricoles (à titre indicatif)

2s Audit et 2s compta	Cabinet Clément SCHUELLER	GRT GAZ
Acd-diffusion	Cabinet LEPOUL -	GXH OSTERMANN
Achats Solutions Expertise	DOCKWILLER	H&M
ACR distribution	Cabinet Steinmetz, Schmitt	HASE la boutique
Acti Web Mobile	et Morlier	Haya France
Adax'o International	Caisse d'épargne	Herbalife Int'l France
AFN	Capi Sécurité	Infra Cosmetic
Aga international SARL	Carimex	Isenmann
Agence Média	Carrefour Express	Jeff de Burges
Airtec	Célluchic	JUDY K
Alsace Brenner Equipement	Ceramika	La boutique du coiffeur
Ambiance DJ	CF Parquet	La Compagnie
Ballons/Ambiance fête	Chocolatier Mullhaupt	La danse des mains
Antoni voyage	Concept auto 67	La main tendue
Arecma	Crafty Tom's	La Poste
Artelum	CRC Groupe - Comoneo -	La toque blanche
ART'ERE / Communication	Remarquable	La Vinotek by Mundovin
et impression	Crédit Mutuel les trois	Laboratoire de
Assistance Chauffage	chênes	Mundolsheim - BIO SPHERE
Maintenance	DEBOS'STyle	LCN Eurofitness
Au jardin secret	Décor Floral	Loct'ambule
B&B Hôtel	Delta	LSJ Location
Bartolo et fils	DISTEL IMMOBILIER	MA pause beauté by Eva
BIEBER PVC SA	Elmecau	Maisons Claude Rizzon
Biribin Europe	EMR	Alsace
Bn France 2000	Enseigne Reiningier	MCI
Boucherie charcuterie	Espace CHR	MEAZZA
Rideding Balzer	Espace Vauban	Médiations
Boucherie charcuterie	Essi agate	Menuiserie SIFFERLIN
Scherrer	France BORNES	OMC Morgan
Boulangerie Aux délices de	Frans Bonhomme	Optic 2000
Mundo	Fregonese et Fils	Ouvrages et Réseaux
Boulangerie VAILLE	Garage du chemin de fer	d'Assainissements SAS
Brioche dorée	GEMMAT Sarl	PADD
Cabinet Bleger Rhein	GEOX	Pâtisserie Thierry
Poupon	Graféa Massage	MULHAUPT

Plan Communal de Sauvegarde – Commune de Mundolsheim

Peintures réunies	Restaurant la Locomotive	STAV
Pharmacie de Mundolsheim	Restaurant Pizzeria San	STI Prestige
PHF COM	Angelo	Style et Tendances
Pompes funèbres Kugel et Fils	S2G	Tabac presse
Pressing La Pince à linge	Salon de beauté et de	Telexal
Print Europe	coiffure Naturalbio	Tennis Pro
Pro Impec-Pro Santea	Sarmabo	VINCI FACILITES
Protibat	Sevilog	VS Coiffure
Restaurant Au boudoir de Ly	SHRED IT	WA Gym
Restaurant au Raisin	SNAAM	Wehr Miroiterie
Restaurant de la Gare	Soin de soi	Yves Rocher

Chapitre 2

Les risques

Voir :

- **Annexe 2.** Risques Mundolsheim
- **Annexe 3.** Carte des risques

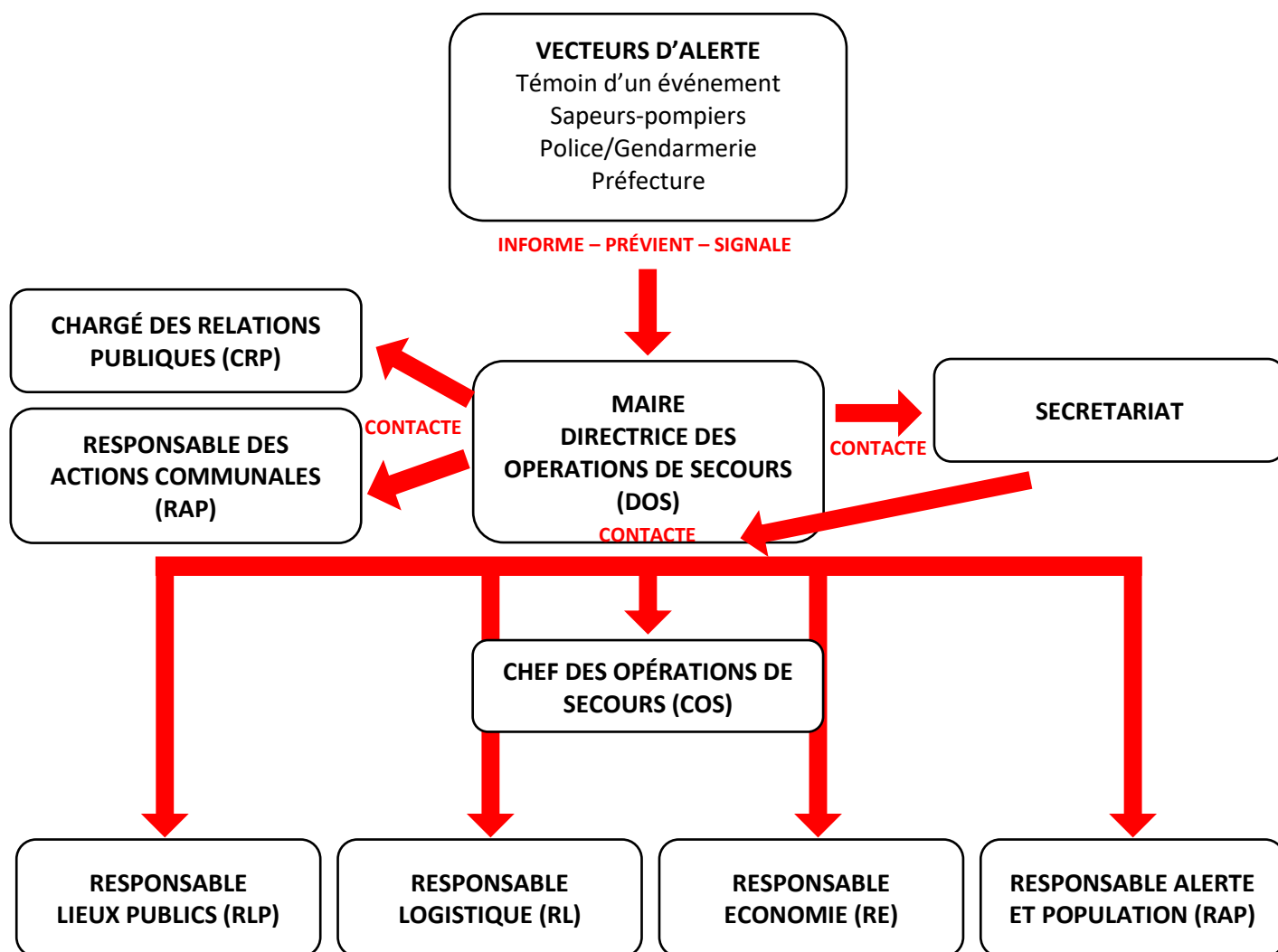
Chapitre 3

Organisation de l'alerte et du secours

I. Schéma d'alerte

Fiche

Schéma de réception et de diffusion interne de l'alerte



Alerte des populations

Quand alerter ?

Elle doit être déclenchée lorsque le danger est avéré et imminent.

C'est le Maire qui prend la décision d'alerter la population en fonction des éléments dont il dispose pour évaluer la situation.

Qui alerter ?

La population entière doit être alertée, si la menace concerne l'ensemble du territoire communal.

Une partie de la population seulement peut être alertée, si la menace est circonscrite à une partie limitée du territoire communal (zones inondables, lieux publics, etc.).

Moyen d'alerte (à actionner selon la situation)	Lieux	Responsable(s) de la mise en œuvre
Sirènes implantées sur le territoire communal	Ancienne bibliothèque : 9 rue du Général de Gaulle Eglise Catholique : rue de la Nouvelle Eglise	Responsable alerte et population
Panneaux d'affichage	8 rue de Strasbourg Rue du Général Leclerc, au niveau du 6 rue des Pivoines	Responsable alerte et population
Véhicule équipé d'un haut-parleur		Responsable alerte et population
Cloches	Eglise catholique : rue de la nouvelle église Eglise Protestante : Grand'rue de l'Eglise, 67450 Mundolsheim	Responsable alerte et population
Téléphone		Responsable alerte et population
Porte-à-porte		Responsable alerte et population
Système de relais de quartier	Voir schéma ci dessous	
Médias		Responsable alerte et population Et chargé des relations publiques
Système FR ALERT		Préfecture (03 88 21 67 68)
Réseaux Sociaux + Application		Responsable alerte et population

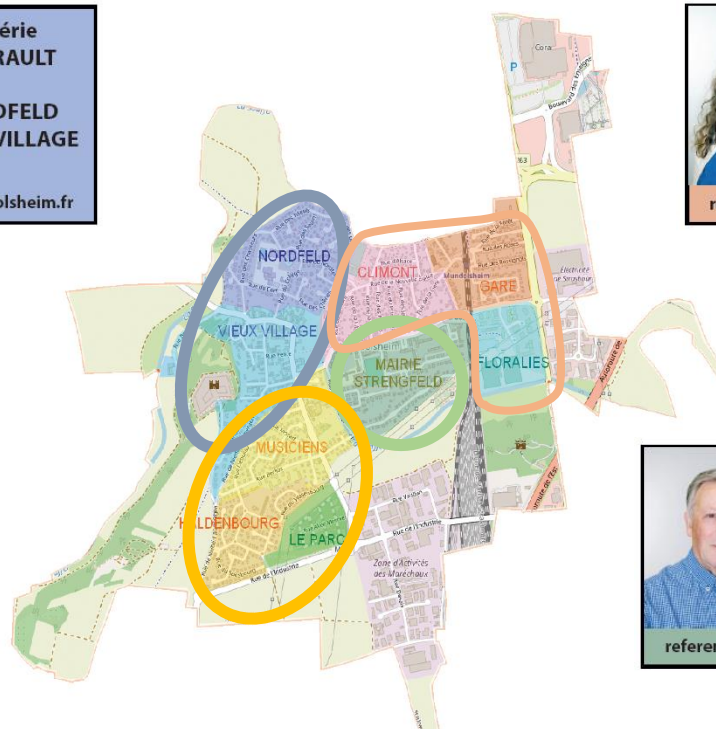
Liste des rues et des responsables de quartier



**Valérie
GUERAULT**
**NORDFELD
VIEUX VILLAGE**
referent.quartier1@mundolsheim.fr



**Julie
LINGELSER**
**CLIMONT
GARE
FLORALIES**
referent.quartier2@mundolsheim.fr



Elisabeth DEISS
**HALDENBOURG
MUSICIENS
PARC**
referent.quartier3@mundolsheim.fr



**Armand
RUPP**
**MAIRIE
STRENGFELD**
referent.quartier4@mundolsheim.fr



**Eric
THOMY**
**Zones agricoles
boisées et forts**
referent.quartier5@mundolsheim.fr



**Serge
KURT**
**Référent
entreprises**
referent.entreprises@mundolsheim.fr



**Laurent
GUILLO**
**Coordinateur
des référents**
referent.coordinateur@mundolsheim.fr

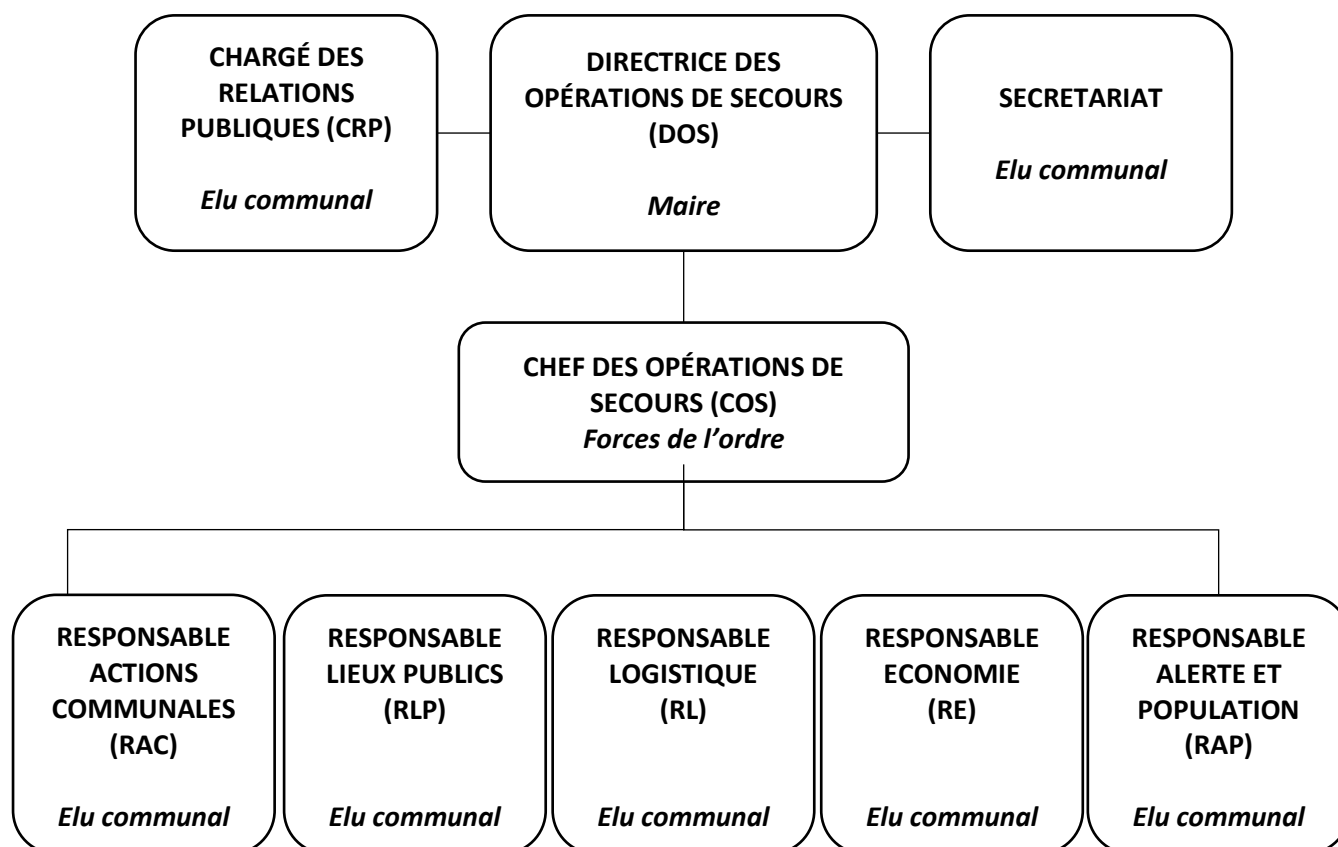
II. Dispositif communal de crise	Fiche
---	--------------

Poste de commandement communal (PCC) et Cellule de crise Municipale (CCM)

Poste de commandement :

- **Mairie** : 24 rue du Général Leclerc - 03.88.20.01.70
 - Salle des mariages
 - Salle du conseil municipal
- **Centre culturel** : 22 rue du Général Leclerc
- **Possibilité de départ sur un site plus éloigné en fonction de la situation** :
 - Bibliothèque : 19 rue du Gal De Gaulle - 03.88.20.94.29
 - Floralies : 8 rue des Floralies - 03.88.81.91.56

Composition de la CCM :



Equipement du PCC :

- **Ordinateur portable chargé avec chargeur et imprimante** : héberge l'intégral du Plan Communal de Sauvegarde. Des visionneuses appropriées aux logiciels requis équipent 4 autres postes informatiques pour lecture du PCS.
- **Standard** : le standard de l'Hôtel de Ville peut être déporté, et un centre d'appels installé.
- **Numéro vert** : c'est celui de la gendarmerie, le 17. Il est activé en permanence.
- **Poste TV combi et poste de radio** : ils permettent de suivre l'évolution des événements et d'enregistrer les informations diffusées sur l'évènements.
- **Caisse de fournitures** : elle est constituée à unique vocation du PCC
- **Un timbre officiel** : il permet de prendre des actes préparés (arrêté de déclenchement du Plan, ordre de réquisition, levée du Plan).
- **Mains courantes préformatées** : suivi des événements, tableau des appels téléphoniques
- **Cuisine, sanitaires avec douche (sauf bibliothèque) et kits de ravitaillement**

Rôle de la CCM et missions de chaque membre

La CCM met en œuvre l'organisation et la coordination des actions de sauvegarde en appui du Directeur des Operations de Secours Maire ou Préfet, et du Commandant des Operations de Secours (Services de Secours).

A ce titre, elle alerte l'ensemble des intervenants, constitue les équipes de terrain et leur donne les directives à appliquer. Il maintient les liaisons, avec le DOS et COS.

Les fiches actions ci-après définissent les attributions de chaque membre.

Fiche actions

Le maire

Identité : Béatrice BULOUE

En cas d'absence, Adjointes au Maire dans l'ordre du tableau du chapitre 4.

Le maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, la maire doit **répercuter l'information** ou **l'alerte auprès de ses administrés**

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

1. Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise
2. Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
3. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
4. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
5. Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
6. Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
7. Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
8. Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Fiche actions

Chef des opérations de secours (COS)

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par les secours.

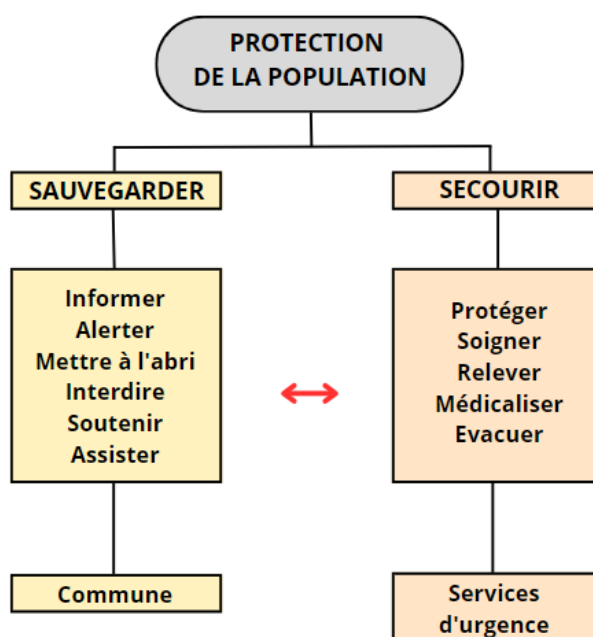
Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Pour mémoire :
Répartition des rôles

La **loi de modernisation de la sécurité civile** souligne la **distinction** entre les missions à assurer dans le cas de survenance d'un événement majeur :

- Le **secours** reste de la compétence des personnes dûment formées et habilitées ; en font partie les sapeurs-pompiers d'où sera issu le Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.) ;
- La **sauvegarde** revient au Maire, Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) qui devra entre autres :
 - **alerter** la population concernée ;Pourvoir, si besoin :
 - au **transport**
 - à l'**hébergement**
 - au **ravitaillement**

Champ d'application/répartition des rôles



Fiche actions

Responsable des actions communales (RAC)

Identité du titulaire : Nicolas Schmitt (Adjoint et correspondant incendie et secours)

Identité du suppléant : Anne-Lise Bouvot (DGS)

Le Responsable des Actions Communales (RAC) coordonne l'équipe opérationnelle du PCC (poste de commandement communal). Il peut être un élu, le DGS, le DST.

Il assure le suivi des opérations de terrain et peut suppléer le maire au sein du PCC.

Le maire peut ainsi se déplacer en tous points de la commune selon les nécessités, tout en étant informé en temps réel de la situation par le RAC. Le RAC doit être clairement identifié et avoir autorité sur les moyens pouvant être mobilisés.

Il assure la liaison avec les acteurs opérationnels. Il est l'interlocuteur privilégié du COS dans la mise en œuvre des actions communales de terrain, qui s'inscrivent en amont ou en périphérie des opérations de secours.

Fiche actions

Secrétariat

Identité du titulaire : Nathalie Mauvieux

Identité du suppléant : Julie Lingelser

→ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Préviens les autres membres de la CCM
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- Organiser l'installation de la CCM avec le Maire
- Ouvrir le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

→ **Pendant la crise**

- Assure l'accueil téléphonique de la CCM
- Assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier, ...)
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM
- Appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- Tient à jour la main courante de la CCM

→ **A la fin de la crise**

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Personnes mobilisables pour cette mission : Anne-Lise Bouvot, Marie Lesire

Fiche actions

Chargé des relations publiques (CRP)

Identité du titulaire : Laurent Guillo

Identité du suppléant : Sophie Diemer

→ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

→ **Pendant la crise**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- Assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

→ **A la fin de la crise**

- Assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Personnes mobilisables pour cette mission : Juline Vogel

Fiche actions

Responsable lieux publics (RLP)

Identité du titulaire : Gérard CONRAD

Identité du suppléant : Eric THOMY

→ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

→ **Pendant la crise**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- Transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- Informe les établissements accueillant des populations à risque (voir chapitre 1 partie 2)
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- Assure l'information des responsables d'établissement
- Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

→ **A la fin de la crise**

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Personnes mobilisables pour cette mission : Laurent Tailfer, Marie Lesire

Fiche actions

Responsable logistique (RL)

Identité du titulaire : Annick Martz-Koerner

Identité du suppléant : Jean-Claude Worringen

→ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

→ **Pendant la crise**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

→ **A la fin de la crise**

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Personnes mobilisables pour cette mission : Laurent Tailfer, Marie Lesire, Déborah Keller, Benoit Joncour

Fiche actions

Responsable économique (RE)

Identité du titulaire : Serge Kurt

Identité du titulaire : Doria Boudji

→ Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

→ Pendant la crise

- Informe : commerçant – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- Recense :
 - les personnels présents sur le site
 - les personnels en mission à l'extérieur du site
 - le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

→ A la fin de la crise

- Informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- Participer à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Personnes mobilisables pour cette mission : Louise Deichtmann, Emilie Retailleau

Fiche actions

Responsable alerte et population (RAP)

Identité du titulaire : Cathie Petri

Identité du titulaire : Elisabeth Deiss

→ Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

→ Pendant la crise

- S'assurer de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires, ...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- Assurer l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- **En cas d'évacuation**, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

→ A la fin de la crise

- Préviens toutes les personnes pour informer de la fin de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Personnes mobilisables pour cette mission : Rémy Gutter, Ursula Balaska, Louise Deichtmann, Sandra Freyermuth, Jenny Fischer-Dreher

III. Dispositif communal post-crise	Fiche
--	--------------

RÉPONDRE À DE NOUVEAUX BESOINS

Lorsque la phase de gestion des effets immédiats de l'éléments s'achève, l'action de l'équipe communale reste nécessaire pour :

- Evaluer les dégâts (aux bâtiments et infrastructures, populations sinistrées, activités économiques impactées...), estimer les besoins (travaux, soutien à la population, etc)
- Prioriser la remise en état des infrastructures (voirie, réseaux, écoles etc)
- Reloger les sinistrés sur une longue durée,
- Soutenir la population impliquée (information, points de rencontre, structures spécialisées),
- Faciliter les démarches administratives (aide financière, remplacement de document perdus, déclarations aux assurances etc),
- Accompagner le redémarrage de l'activité économique.

En cas d'événement majeur induisant des effets conséquents, l'Etat met en place un dispositif de coordination et de suivi de la reconstruction et de la reprise des activités, supervisé par la préfecture du département.

MOBILISER LES DISPOSITIFS D'AIDE ET D'INDEMNISATION

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Dans les jours qui suivent la survenue d'un phénomène naturel intense à l'origine de dommages, impactant notamment des habitations et des véhicules, la commune peut engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin de permettre aux biens assurés des particuliers, des entreprises et des collectivités d'être indemnisés par les compagnies d'assurance.

La procédure est initiée par une demande déposée par le maire auprès du préfet de département, qui aboutit, après instruction et arbitrage de la commission nationale, au classement de la commune en état de catastrophe naturelle. Ce dernier est formalisé par un arrêté interministériel publié au Journal Officiel. Désormais, la demande peut être réalisée par voie dématérialisée de manière simple, rapide et sécurisée sur internet : <https://www.interieur.gouv.fr/icatnat>.

La mobilisation du référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles

Prévu par l'article L125-1-2 du code des assurances, ce référent est désigné par le préfet de département afin de constituer un point de contact privilégié au sein des services déconcentrés de l'État pour les collectivités locales et leurs habitants confrontés à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles.

Ce référent a pour mission d'accompagner les collectivités dans leurs démarches de mobilisation des dispositifs d'aide et d'indemnisation après la survenue d'un phénomène naturel intense, au-delà de la seule procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Dans ce cadre, il assure un rôle de coordination des services déconcentrés de l'État chargé des différents dispositifs d'aide publique (fonds d'aide au relogement d'urgence, calamités agricoles, fonds de secours outre-mer, dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales, etc.) mais aussi des représentants locaux des assureurs en charge des indemnisations assurantielles.

Le référent départemental peut être contacté auprès de la préfecture de département (Direction des sécurités).

Chapitre 4

Annuaire de crise et moyens mobilisables

I. Ressources et moyens communaux

Fiche

AUTORITES

Identification	Téléphone
Préfecture	03.88.21.67.68

LA MAIRIE

Moyens humains : Maire et Conseil Municipal

Prénom et Nom	Fonction	Adresse	Téléphone privé	Téléphone portable
Béatrice BULOU	Maire			
Annick MARTZ-KOERNER	Adjoint			
Nicolas SCHMITT	Adjoint			
Cathie PETRI	Adjoint			
Gérard CONRAD	Adjoint			
Doria BOUDJI	Adjoint			
Serge KURT	Adjoint			
Nathalie MAUVIEUX	Adjoint			
Laurent GUILLO	Adjoint			
Armand RUPP	Conseiller			
Eric THOMY	Conseiller			
Eric LEHMANN	Conseiller			
Elisabeth DEISS	Conseiller			
Jean-Claude WORRINGEN	Conseiller			
Valérie GUERALT	Conseiller			
Sylvie RISSE	Conseiller			
Laurent BAYART	Conseiller			
Julie LINGELSER	Conseiller			
Sébastien BOUREL	Conseiller			
Sophie DIEMER	Conseiller			
Ornella PFEIFFER	Conseiller			
Henri BECKER	Conseiller			
Lydie MOUGEL	Conseiller			
Grégory RICHERT	Conseiller			
Hervé DIEBOLD	Conseiller			

Philippe ROSER	Conseiller			
Jean-Charles WILLM	Conseiller			

Moyens humains : personnel administratif de la commune

Nom et Prénom	Fonction	Téléphone bureau	Téléphone portable
Anne-Lise BOUVOT	Directrice Générale des Services		
Véronique KUHN	Affaires scolaires et CCAS		
Sandra FREYERMUTH	Etat Civil/Election/Ecole de musique		
Juline VOGEL	Communication		
Nicolas REFORMATSKY	Comptabilité		
Emilie RETAILLEAU	Directrice des Ressources Humaines		
Malorie BINTZ	Ressources Humaines/Comptabilité		
Estelle GOENNER	Ressources Humaines/Comptabilité		
Sandra STROBEL	Etat Civil/CNI/Accueil/gîte communal		
Marie LESIRE	Directrice du Pôle Petite Enfance, enfance et jeunesse		
Ursula BALASKA	Directrice du Service d'Accueil Familial		
Louise DEICHTMANN	Responsable de la bibliothèque		
Maud RIEGER	CNI/Accueil		

Moyens humains : personnel technique de la commune

Nom et Prénom	Fonction	Téléphone bureau	Téléphone portable
Déborah KELLER	Directeur des Services Techniques		
Laurent TAILFER	Concierge		
Benoît JONCOUR	Responsable des espaces verts		
Fabrice HEITZ	Agent des Services Techniques		
Bruno SCHAEFFER	Agent des Services Techniques		

Liste des matériels :

Nature du matériel	Immatriculation	Quantité

Moyens de transport / engins de travaux communaux

Nature	Capacité de transport	Lieu de garage	Localisation des clés
Véhicules			

Moyens humains

Commune	Contacte	Fonction	Téléphone
Lampertheim	Murielle FABRE	Maire	03.88.20.12.69
	Frédéric ROTH	DGS	03.88.20.12.69
Vendenheim	Philippe PFRIMMER	Maire	03.88.69.40.20
	Anne-Catherine HAESSIG	DGS	03.88.69.40.20
Eckwersheim	Camille BADER	Maire	03.88.69.41.60
		DGS	03.88.69.41.60
Souffelweyersheim	Pierre PERRIN	Maire	03.88.20.00.12
	Florence ILIC	DGS	03.88.20.00.12

Liste des matériels : commune de Vendenheim

Nature du matériel	Immatriculation	Quantité

LES PERSONNES RESSOURCES

Sapeurs-pompiers bénévoles

Nom et Prénom	Adresse	Téléphone
---------------	---------	-----------

Personnel médical

Compétence	Nom et Prénom	Adresse	Numéro professionnel	Numéro personnel
Médecin	Dr François LOUAIL	13 rue de Strasbourg		
Médecin	Dr Jean-Louis WURTZ	35 rue Berlioz		
Médecin	Dr Mélanie SCHOENEL Dr Vanessa SASSON Dr Manuela PLAUM	1 rue Petite		
Médecin	Dr Jean RIBAUD Dr Vassil GENDRY	28 rue du Général Leclerc		
Médecin	Dr Eric HERMAL	7a rue du Général Leclerc		
Dentiste	Dr Rim MACHOUR	1c rue du Général Leclerc		
Dentiste	Dr Mathilde MEYER	13 rue du Général de Gaulle		
Dentiste	Dr Jean-Nicolas JOUVE	28 rue du Général Leclerc		
Dentiste	Dr Caroline STEINMETZ	1c rue du Général Leclerc		
Ostéopathe	Lionel SAGER	13 rue de Strasbourg		
Gynécologue-Obstétricienne	Dr Pascale BOCKEL-SPOHR	1 rue de Strasbourg		
Infirmière	Nathalie AMARA Gisèle JACQUES	23 rue Berlioz		
Infirmière	Catherine MOEGLIN Valérie LEFEBVRE	13 rue du Haut Barr		
Infirmière	Marie-Christine HOENNER Nicolas KOCHER Aurélie SCHEYDER Désirée SCHMITT	3 rue Jean Sébastien Bach		
Psychologue	Diego EPHERRA			
Psychologue	Valérie SCARBOLO			
Pédiatre	Dr Caroline Cerveau			

Associations de secourisme/de sécurité civile

Nom	Adresse	Téléphone
Croix rouge		
Marie-Odile PIERRON		
Patrick GRANGE		

Entreprises et associations

Liste des associations : voir Annexe

Liste des entreprises : voir Chapitre 1 III

LES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF

Type de véhicule	Localisation	Téléphone
BUS CTS (9 arrêts)	Arrêt « Anémones » (Lignes C9, 60, 73)	03.88.77.70.70
	Arrêt « Mairie » (Lignes 60,73)	
	Arrêt « Mundolsheim Parc » (Lignes 60 et 75)	
	Arrêt « Petite » (Lignes 73 et 75)	
	Arrêt « Collège » (Lignes 73 et 75)	
	Arrêt « Berlioz » (Lignes 60 et 75)	
	Arrêt « Electricité » (Ligne 60)	
	Arrêt « Saules » (Lignes 60 et 73)	
	Arrêt « Mundolsheim découverte » (Ligne 60)	
TRAIN TER SNCF ligne 4	Arrêt rue de la gare	08.00.77.98.67
Camionnette 9 places	A.L.S.H	
Ambulance Vitale	5 rue des Noyers 67550 VENDENHEIM	03.88.81.81.81 03.69.26.03.41
Taxi licence 1 Ahmed ELAMIN	12 rue Foch 67300 SCHILTIGHEIM	
Taxi licence 2 Abdelhamid ZOGLAMI	29 rue de la Canardière 67100 STRASBOURG	

LES MOYENS D'ACCUEIL, D'HEBERGEMENT ET DE RAVITAILLEMENTRessources publiques

Etablissement	Capacité d'accueil	Capacité d'Hébergement	Cuisine	WC	Douche	Adresse et téléphone du responsable
Ateliers Municipaux	580 m ²		Oui	Oui	Oui	
Bibliothèque	410 m ²		Oui	Oui	Non	
Centre culturel	2025 m ²		Oui	Oui	Oui	
Club-house du Climont	260 m ²		Non	Oui	Non	
Club-house sous le centre culturel/dojo			Oui	Oui	Non	
Cosec	1444 m ²		Non	Oui	Oui	
Ecole maternelle du Haldembourg	203 m ²		Non	Oui	Non	
Ecole maternelle Leclerc	640 m ²		Non	Oui	Non	
Espace sportif des Floralies	882 m ²		Oui	Oui	Oui	
Fort Ducrot						
Gymnase	1444 m ²		Non	Oui	Oui	

Etablissement	Capacité d'accueil	Capacité d'Hébergement	Cuisine	WC	Douche	Adresse et téléphone du responsable
Mairie	1040 m ²		Oui	Oui	Non	
Pôle	2062 m ²		Oui	Oui	Oui	
Service jeunesse	387 m ²		Non	Oui	Non	
Villa Ravel	730 m ²		Non	Oui	Non	
Collège	6492 m ²		Oui	Oui	Oui	
Ecole primaire	2370 m ²		Non	Oui	Non	
Club-house pétanque	66 m ²		Oui	Non	Non	

Annexe 3 : plans des bâtimentsRessources alimentaires

Nature	Nom de l'établissement	Adresse	Téléphone
Supermarché	Carrefour Express	Rue du Général Leclerc	03.88.20.05.10
Supermarché	Carrefour	1 bd des enseignes	03.88.20.96.96
Boulangerie	Aux délices de Mundo	1 rue du Général De Gaulle	03.88.50.10.17
Boulangerie	Vaillie	11 rue du Général Leclerc	03.88.20.40.91
Boucherie	Riedinger-Balzer	2 rue de la Gare	03.88.20.17.90
Boucherie	Scherrer chez Laety	8 rue de la Gare	03.88.49.70.13
Restaurant	Au raisin	1 rue des Rossignols	03.88.18.13.77
Restaurant	Restaurant de la Gare	22 rue de la gare	03.88.18.18.06
Restaurant	San Angelo	10 rue du Dépôt	03.88.81.83.55
Restaurant	La Locomotive	12 rue du Dépôt	03.88.81.94.24
Restaurant	Boudoir de Ly	1 rue des Chasseurs	03.88.04.59.64
Restaurant	Chez Cosette	1c rue du Général Leclerc	03.67.99.67.62

Recensement des locaux rafraichis ou climatisés (risque canicule)

Etablissement	Capacité d'accueil	Adresse	Téléphone
Pôle		2 et 6 rue du Stade	03.88.81.97.66
Galerie marchande Carrefour			
Brumisation parc de la mairie		Parc de la Mairie	

II. Outils opérationnels	Fiche
---------------------------------	--------------

Annexe 1 : Organigramme de la commune

Annexe 2. Risques Mundolsheim

Annexe 3. Carte des risques

Annexe 4. Fiche « accueil des populations au centre de rassemblement »

Annexe 5. Questionnaire artisans-commerçants-entreprise

Annexe 6. Exemple de réquisition

Annexe 7. Exemple d'arrêtés d'interdiction de circuler

Annexe 8. Exemple d'arrêté d'interdiction de pénétrer dans les propriétés privées

Annexe 9. Exemple d'arrêté pour un immeuble ou partie d'immeuble menaçant ruine (avec notification de danger immédiat)

Annexe 10. Exemple de messages Alerte de la population risque inondation

Annexe 11. Formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Annexe 12. Plans des principaux bâtiments communaux

Annexe 13. Liste des associations